

## *Rapport annuel ou de fin de projet*

Le responsable éthique d'une recherche qui a reçu un Certificat de conformité éthique du CER - ENAP doit produire annuellement un *Rapport* sur le déroulement du projet. Il doit aussi clore le dossier en avisant le Comité de la fin des travaux et lui assurer que le respect des normes éthiques a marqué l'ensemble de la démarche.

**Numéro de référence du projet : CER-ENAP 20**

**Date d'émission du Certificat éthique :** \_\_\_\_\_

**Titre du projet :** \_\_\_\_\_

**Nom du responsable et répondant éthique :** \_\_\_\_\_

1. Déroulement des travaux

L'équipe a-t-elle rencontré des difficultés en ce qui a trait à l'observance des critères éthiques qu'elle s'est engagée de respecter ?

---

---

---

---

---

2. Changements des conditions de recherche du point de vue éthique

Quels sont les changements aux conditions initiales qui, le cas échéant, peuvent exiger un nouvel examen par le CER-ENAP ? (SVP fournir au CER les pièces qui permettront une nouvelle étude de la situation)

---

---

---

---

---

3. Composition de l'équipe

Les informations concernant la composition de l'équipe doivent-elles être mises à jour ? (Le cas échéant, signaler les changements.)

---

---

---

---

---

4. Durée des travaux

Les travaux de recherche respectent-ils le calendrier anticipé ? Doit-on prolonger la certification éthique ?  
Pour quelle période ?

---

---

---

---

---

5. Fin des travaux

À la fin du projet, l'équipe a-t-elle à signaler des difficultés dans l'observance des critères mis de l'avant au début et tout au cours des travaux ?

---

---

---

---

---

**Date de production du rapport :** \_\_\_\_\_

**Signature du chercheur responsable et répondant éthique :** \_\_\_\_\_

*Préparé par : CER-ENAP (cer@enap.ca)*

*Québec, le 24 octobre 2008*